

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Vote blanc ou nul :	
Abstention :	

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2025-26

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le onze décembre deux-mille-vingt-cinq.

Monsieur a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY					Madame Dominique COMBAZ				
Madame Nadine REUX					Monsieur Alain PERROT				
Monsieur Williams DUFOUR					Monsieur Bertrand PUGNOT				
Monsieur Daniel BATON					Madame Evelyne LABRUDE				
Monsieur Fabien GALLICE					Monsieur Pierre FAYARD				
Monsieur Éric PHILIPPE					Monsieur Marc GAUTIER				
Monsieur Jean-Louis REYNAUD					Monsieur Robert EYRAUD				
Monsieur Raymond VAGNON					Monsieur Stéphane GUSMEROLI				
Monsieur Mathias LAVOLE					Monsieur BOURDIER Gilles				
Monsieur GENTIL Pascal									

Objet : Adhésion à la convention de mandat CDG 38 chèque déjeuner

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu, la procédure d'appel d'ouvert ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;

Vu la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Vu le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;

Vu la délibération CS_2025_11 en date du 26/03/2025, le Conseil Syndical décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Le Conseil syndical après avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion du syndicat à la convention d'adhésion aux titres restaurant.

Rappel : La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre. Pour ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales, la participation patronale ne devra pas excéder le plafond d'exonération de la participation patronale (7.26€ /agent/jour au 1er janvier 2025).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Le Président à signer la convention en résultant.

Fait et délibéré en séance
Le 17/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Président
Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 18/12/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 18/12/2025
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr